

N° 1208 / MINH/DGI/PSRF/SARV

Yaoundé, le 13 FEV 2018

ATTESTATION DE RESPECT DES OBLIGATIONS FISCALES

Le Directeur Général des Impôts soussigné, atteste que la société **LA FILIERE BOIS S.A. BP 942 DOUALA**, est en règle vis-à-vis de l'Administration fiscale au regard de ses déclarations et paiements des taxes spécifiques relatifs à l'exploitation forestière au titre de l'exercice 2017, sous réserve d'un contrôle fiscal ultérieur.

En foi de quoi, la présente attestation qui emporte exemption du dépôt de la caution bancaire au titre de l'exercice 2018 sur l'**UFA 10 064**, est délivrée à l'intéressée, pour servir et valoir ce que de droit.

Copie :
- MINFOF

Le Directeur Général des Impôts
par ordre

Oumar Ali
Inspecteur Principal des Impôts

